

Promenades Théâtralisées - Saison Touristique (juillet-août 2008) - Subvention à l'Office de Tourisme et des Congrès

M. l'Adjoint GIRARD, Rapporteur : Partant du double constat que les professionnels du tourisme se plaignent de la faiblesse de la fréquentation estivale des touristes en raison de l'absence d'animation l'été et que les touristes expriment leur mécontentement de ne pas trouver suffisamment de commerces et restaurants ouverts en soirée et week-end, plusieurs actions ont été initiées pour développer le tourisme urbain estival dans le centre historique de Besançon.

Les Promenades Théâtralisées font partie de ces actions menées par l'Office de Tourisme et des Congrès.

L'objectif principal des promenades théâtralisées est de développer le tourisme urbain estival dans le centre historique de Besançon. Elles ont pour rôle :

- d'animer le centre historique.
- d'encourager les commerces à ouvrir plus tard en soirée (bars et commerces).
- d'augmenter la fréquentation touristique.
- d'allonger le séjour des touristes (provoquer des nuitées dans les hébergements marchands, favoriser le shopping).

Les Promenades Théâtralisées ont pour ambition de faire découvrir autrement le patrimoine de Besançon et d'associer à un site du patrimoine bisontin un personnage célèbre.

La Compagnie Bacchus, a proposé l'Office de Tourisme et des Congrès dès septembre 2006, pour l'été 2007 deux circuits de promenades théâtralisées du centre-ville de Besançon, animées par 30 comédiens et qui ont associé des personnages célèbres aux lieux, sites qu'ils ont fréquentés durant leur séjour à Besançon.

Les deux circuits «Quais et Battant» et «Boucle» ont accueilli 1 226 personnes.

L'enquête de satisfaction réalisée par la Direction du Développement Local fait apparaître que 53 % des visiteurs étaient bisontins, 25 % des alentours de Besançon et 22 % autres.

L'objectif pour les prochaines années est de faire de ces promenades un vrai produit touristique et de générer des nuitées.

Les promenades théâtralisées sont ainsi reconduites pour l'été 2008 sous leur forme actuelle, à savoir :

- Le circuit «Boucle de Besançon» comprenant quatre scènes de 15 à 20 minutes sur des sites différents :

- Square Castan avec la famille Victor Hugo
- Théâtre de Besançon et Claude Nicolas Ledoux
- Le Grand Séminaire (rue Mégevand) et Stendhal
- La cour du Palais Granvelle et Granvelle, conseiller de Charles Quint

- Le circuit «Quais et Battant»

- Parc du Casino Thermes de Besançon avec Colette
- Les berges du Doubs avec Francis Carco
- Cour de Champagny avec Proudhon et Considérant
- Cour de l'IUFM avec les Lavandières de Battant.

Tous les personnages célèbres auront une appréciation, une critique, une vision sur l'oeuvre de Vauban et dialogueront avec son fantôme.

Les promenades théâtralisées d'une durée d'1 h 30 environ se dérouleront en soirée comme suit : les jeudis (Battant) 17, 24, 31 juillet à 18 h 30, les vendredis (Battant) 11, 18, 25 juillet, 1, 15, 22, 29 août à 20 h, les samedis (Boucle) 12, 19, 26 juillet et 2, 16, 23, 30 août à 18 h 30 et 20 h (2 départs) et les dimanches (Battant) 17, 24 et 31 août à 17 h.

L'Office de Tourisme, dans le cadre d'un contrat avec la Compagnie Bacchus, devra organiser les promenades théâtralisées. Il proposera aux touristes des formules repas-promenades-nuitées en partenariat avec les restaurateurs et les hôteliers et devra assurer la promotion des promenades.

Le Budget s'élève à 52 000 € hors communication, couvert pour partie par le produit de la billetterie à hauteur de 17 000 €, un financement Office de Tourisme et professionnels de Tourisme à hauteur de 15 000 € et une subvention de la Ville de 20 000 €.

En cas d'accord, cette dépense de 20 000 € sera imputée au chapitre 65.95/6574 CS 30200 qu'il conviendra d'abonder, lors d'une prochaine décision modificative, par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.95/6042 CS 30200.

Il est demandé au Conseil Municipal dans ce cadre de se prononcer :

- sur le programme des «promenades théâtralisées»,
- sur l'octroi d'une subvention de 20 000 € pour mener à bien ce programme d'action.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. Girard et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2008.